

**Le Greffier**

FJ/MH/BL/rqe/970

**Monsieur Rodrigue DEMEUSE**

Député  
avenue de Batta 12/51

4500 HUY

Namur, le 4 juillet 2022

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°970 du 27 juin 2022 que nous adresse ce jour Monsieur Philippe HENRY, Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement ([www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric JANSSENS

Question n° 970 de DEMEUSE Rodrigue

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures

N° : 970 (2021-2022) 970

Réception : 27 juin 2022

Echéance : 18 juillet 2022

Matière : Travaux publics - Routes - Autoroutes -

**Objet :** la liaison Tihange-Tinlot

### Question écrite

Je reviens vers Monsieur le Ministre pour faire le point sur l'état d'avancement du dossier de la liaison Tihange-Tinlot.

Après des années de blocage, des perspectives se dessinent enfin dans ce dossier.

Deux étapes sont désormais nécessaires : les expropriations pour la phase 3 et l'obtention du nouveau permis.

Concernant les expropriations, il nous indiquait début mai avoir adressé en février un courrier à son collègue en charge du Comité d'acquisition pour attirer son attention sur ce dossier.

A-t-il depuis lors reçu une réponse de sa part ?

La perspective d'obtenir les emprises pour la rentrée scolaire est-elle toujours maintenue ?

Concernant le permis d'urbanisme, où en est désormais la procédure ?

Quel a été le résultat de l'enquête publique ?

Dans quel calendrier le permis sera-t-il octroyé ?

Des conditions spécifiques seront-elles intégrées ?

### Réponse

Effectivement, j'ai bien envoyé, le 10 février, un courrier à l'attention de mon collègue, le Ministre Dolimont, mais je n'ai à ce jour pas reçu de réponse.

Et en ce qui concerne les emprises, mon Cabinet a eu l'information que les premiers contacts du CAI avec les agriculteurs auront lieu cet été. Nous espérons donc avoir des avancées significatives à la rentrée scolaire et des autorisations de prise de possession anticipée des terrains dans la foulée.

Pour le PU, l'échéance du délai de 130 jours était fixée à la fin avril, mais ce délai a été suspendu par le

décret voirie, car nous avons dans ce dossier deux ouvertures de voiries communales, l'une sur Modave et l'autre sur Huy.

Je viens par ailleurs d'apprendre dans la presse de ce 25 juin que le conseil de Modave aurait donné un avis négatif sur ce permis, pour raison principale d'absence de mobilité douce.

Je m'étonne de cet article, mon administration a rencontré le collège communal de Modave, à sa demande, le jeudi 23 et lui a confirmé l'accès des cyclistes et piétons au chemin agricole de remembrement, comme initialement prévu. Je veillerai à ce que ce chemin soit pleinement praticable pour les vélos.

De plus, pour ce qui concerne la coupure de sentiers communaux, deux passerelles font également partie du projet. La future N684 est un axe de transit (à 90 km/h), visant, entre autres, à drainer des poids lourds. Toute traversée piétonne est compliquée, raison pour laquelle des passerelles sont prévues dans le projet.

Par ailleurs, l'aménagement d'une entrée pour les tracteurs va être modifié suite aux remarques de Modave. Le plan modifié sera envoyé à la fonctionnaire déléguée, ses services étant déjà prévenus.

Les réponses ont donc été données au collège communal de Modave. La prochaine étape est l'avis de la fonctionnaire déléguée, qui devrait établir bientôt le permis d'octroi avec ou sans conditions.